DÉCISION N° 33 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Pascal HUBER

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS:

 de confier mandat spécial à Monsieur Pascal HUBER, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer au comité de pilotage international du projet d'accès à l'eau et à l'assainissement à Nouakchott (Mauritanie) du 5 au 8 février 2024.

De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240130-Decis033-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Metz, le 3 0 JAN. 2024

Le Président

François GROSDIDIER Maire de Metz

Vice-Président de la Région Grand Est Membre Honoraire du Parlement